Résolution sur la situation en Égypte

2008/2509(RSP) - 17/01/2008 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Suite au débat qui a lieu le 17 janvier 2008 sur l'Égypte, le Parlement a adopté par 52 voix pour, aucune contre et 7 abstentions, une résolution commune dans laquelle il reconnaît le rôle que l'Égypte joue dans le processus de paix au Moyen-Orient et l'importance que les relations UE-Égypte ont pour l'ensemble de l'espace euro-méditerranéen, mais dans laquelle il rappelle également que le respect des droits de l'homme constitue une valeur fondamentale de l'accord d'association UE-Égypte. Il réaffirme dès lors l'importance du partenariat euro-méditerranéen pour promouvoir l'État de droit et les libertés fondamentales et regrette tout particulièrement les arrestations de militants des droits de l'homme dans ce pays. Il appelle l'Égypte à renoncer à toutes les formes de harcèlement dont sont victimes les professionnels des médias et, plus généralement, les défenseurs des droits de l'homme et à honorer son engagement de lever l'état d'urgence pour le 31 mai 2008.

Le Parlement appelle les autorités égyptiennes à modifier la loi n° 25 sur les cours martiales qui constitue un des obstacles majeurs au plein exercice des libertés fondamentales et à garantir que toutes les mesures adoptées pour lutter contre le terrorisme respectent intégralement le droit international en matière de droits de l'homme.

Les députés soutiennent les mesures visant à garantir la liberté académique, la liberté des médias et la liberté de professer des convictions religieuses privées dans ce pays mais regrettent l'ostracisme dont seraient victimes les coptes, bahaïs, chiites, coranistes et membres d'autres minorités religieuses.

Les parlementaires demandent en outre la libération de Kamal Abbas, coordinateur général du Centre de services pour les syndicats et les ouvriers qui a récemment été fermé, tout comme l'Association d'aide juridique pour les droits de l'homme (AHRLA). Ils appellent également à la libération immédiate d'Ayman Nour, candidat de l'opposition aux élections présidentielles qui continue de purger une peine de 5 ans à l'issue d'un jugement inéquitable en 2005 et demandent qu'une visite humanitaire lui soit immédiatement rendue, notamment par du personnel médical qualifié, sachant que sa détention l'a passablement affaibli.

Le Parlement exige qu'il soit mis un terme à tous types d'actes de torture et de mauvais traitements dans ce pays et demande la conduite d'enquêtes lorsqu'il existe des présomptions raisonnables que des actes de torture sont perpétrés. Il invite le gouvernement égyptien à autoriser une visite du rapporteur spécial des Nations unies sur la torture.

Soulignant l'importance de l'indépendance du pouvoir judiciaire, le Parlement met l'accent sur la nécessité de respecter pleinement la liberté d'expression et d'association des magistrats.

Parallèlement, le Parlement prie instamment l'Union d'inscrire l'évolution des droits de l'homme parmi les priorités de son ordre du jour pour la réunion prochaine du sous-comité UE-Égypte sur les questions politiques et de l'associer étroitement au processus d'évaluation.

Enfin, le Parlement se félicite des efforts réalisés par l'Égypte pour protéger sa frontière avec Gaza et encourage toutes les parties concernées à intensifier la lutte contre la contrebande réalisée au moyen de tunnels débouchant dans la bande de Gaza.